

# Les communes manquent de cadres surtout pour les tâches techniques

Malgré un recrutement important ces dernières années les communes réunionnaises manquent de cadres. C'est particulièrement vrai dans les activités techniques qui mobilisent près de 60 % de leur personnel permanent.

La fonction publique communale administre à La Réunion 24 communes dont la population se situe entre 4 000 habitants pour la plus petite et 135 000 pour la plus importante. Ce sont des communes de taille moyenne où le personnel communal est généralement plus fourni que dans les communes rurales ou dans les très grandes villes. A l'administration communale proprement dite s'ajoutent les Centres d'action sociale de dix communes qui les ont distingués dans leurs effectifs et deux Caisses des écoles.

La fonction publique territoriale répertorie en son sein environ 280 métiers regroupés en dix filières d'intervention et en trois catégories hiérarchiques : A, B, C. La catégorie A, regroupe les emplois de direction, de conception ou d'encadrement, la catégorie B les emplois d'application ou de rédaction, la catégorie C, les emplois d'exécution.

## Faiblesse de l'encadrement dans les communes réunionnaises

Si l'on se réfère à l'ensemble du personnel, y compris les salariés sous contrat aidé, le taux d'encadrement des communes réunionnaises est particulièrement faible. Fin 2004 la part des emplois de catégorie A n'est que de 1,8 % et celle des cadres intermédiaires de catégorie B de 3,1 %. Les 24 communes réunionnaises ne disposaient à la fin de 2003 que de 458 cadres de catégorie A, dont 70 % étaient fonctionnaires, les autres étant non-titulaires. Quant à la catégorie B, elle comptait 799 personnes, fonctionnaires à 74 %.

Pour comparer les taux d'encadrement réunionnais aux données nationales, il faut considérer les seuls personnels titulaires et non titulaires pour l'année 2003, dernière année disponible au niveau détaillé. Les taux d'encadrement communaux apparaissent ainsi comme deux fois et demie plus faibles à La Réunion au niveau A et deux fois plus faibles au niveau B. Les taux nationaux varient assez peu si on les calcule pour l'ensemble du personnel car les emplois aidés n'ont qu'une très faible importance (1,8 %).

Pour que le taux d'encadrement des communes réunionnaises rejoigne le niveau national, hors emplois aidés, il faudrait largement doubler le nombre de

cadres A et B pour arriver à environ 1 000 cadres A et 1 500 cadres B avec des effectifs de titulaires et non titulaires constants. Le renforcement nécessaire de l'encadrement est déjà bien engagé depuis l'an 2000 avec une moyenne annuelle de 45 cadres A et 46 cadres B supplémentaires. L'accroissement de l'encadrement se fait essentiellement par la création de postes de fonctionnaires.

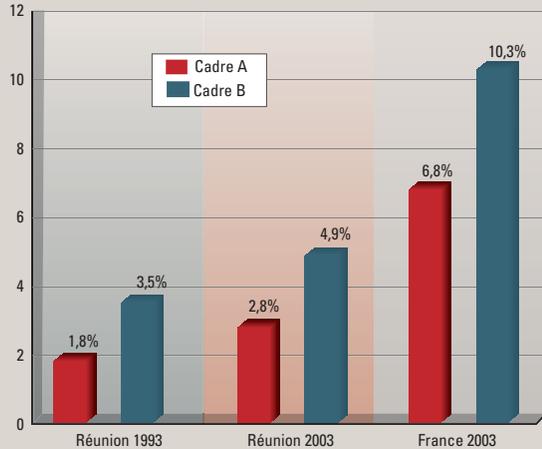
## Les activités techniques sont largement dominantes

Dans l'enquête sur les personnels des collectivités territoriales, seuls les agents titulaires ou non titulaires, sont rattachés à une catégorie hiérarchique et à un cadre d'emploi. Le personnel en contrat aidé n'est pas réparti selon ces cadres. On ne peut donc que se faire une idée imparfaite des fonctions exercées dans les communes réunionnaises où, à la fin de 2004, 38 % du personnel était en contrat aidé.

La grande majorité du personnel, titulaire et non titulaire, des communes est affectée à la filière technique qui intervient principalement sur la voirie, les bâtiments publics, les espaces verts et la restauration scolaire. En 2004, parmi les quelques 16 000 agents de la fonction publique communale répartis dans les filières, plus de 9 000 sont dans des emplois techniques ou ouvriers, soit 58 % de l'ensemble. La domination de la filière technique est plus marquée dans les communes réunionnaises qu'au niveau national où elle absorbait seulement 51 % des effectifs en 2003. Le personnel en contrat aidé (CES, CEC, emplois-jeunes) vient encore la renforcer à La Réunion, mais à temps partiel le plus souvent.

Le personnel d'encadrement est particulièrement rare dans la filière technique. Par comparaison avec la situation nationale en 2003 il manque des ingénieurs (1 % des effectifs au lieu de 1,4 %), il manque surtout des agents de maîtrise qui sont proportionnellement quatre fois moins nombreux qu'au niveau national (2 % au lieu de 8 % des effectifs de la filière). Les agents d'entretien ou de service forment plus de la moitié (55 %) du personnel de la filière technique communale. Cette présence massive n'est cependant pas une spécificité réunionnaise puisque ce cadre d'emploi est encore plus largement fourni

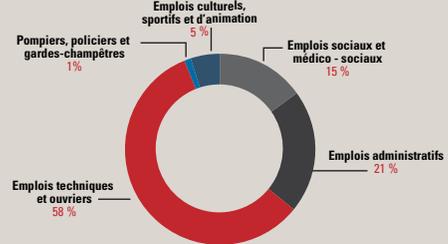
## Taux d'encadrement du personnel communal (hors emplois aidés)



Source : Insee, enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.  
Les données sont celles de 2003, dernière année disponible au niveau détaillé pour les données nationales.

Le taux d'encadrement du personnel des communes réunionnaises reste très faible, malgré un net renforcement après l'an 2000.

## Filières d'emploi des agents communaux en 2004 (hors emplois aidés)



Source : Insee, enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

La fonction publique communale réunionnaise se consacre largement à des activités techniques. Les activités administratives et médico-sociales, viennent derrière, suivies de loin par les activités culturelles et sportives.

au niveau national (66 %). En revanche les agents techniques sont plus fortement présents à la Réunion qu'au niveau national (34 % des effectifs de la filière au lieu de 18 %) ce qui peut s'expliquer par l'importance de la restauration scolaire. Par ailleurs environ 500 employés exercent des fonctions spécialisées comme celles de conducteur de véhicules, agent de salubrité, contrôleur de travaux, gardien d'immeubles.

La filière administrative vient au deuxième rang en importance, loin derrière la filière technique avec un peu plus de 3 000 personnes, soit 21 % des effectifs communaux. La proportion est similaire au niveau national. Les emplois de cadres sont là un peu plus nombreux que dans la filière technique : les administrateurs, les attachés et les secrétaires de mairies forment 8 % des effectifs et les rédacteurs 6 % en 2003. La proportion des cadres admi-

nistratifs est cependant deux fois plus faible qu'au niveau national. Il en est presque de même pour les adjoints administratifs qui ne forment que 17 % des effectifs de la filière, au lieu de 30 % au niveau national. Au total 69 % des employés de la filière administrative sont des agents administratifs, alors qu'ils sont seulement 42 % au niveau national.

## La filière sociale vouée à l'accueil de la petite enfance

Les emplois sociaux et médico-sociaux forment la troisième grande filière avec près de 2 500 personnes soit 15 % du personnel communal. Comme au niveau national, cette filière est largement vouée à l'accueil de la petite enfance. A La Réunion, les agents spécialisés des écoles maternelles sont particulièrement nombreux (77 % du personnel de la filière au lieu de 57 % au niveau national). Le per-

sonnel des crèches communales en revanche est sous-représenté avec seulement 10 % des emplois de la filière, au lieu de 22 % au niveau national.

Les filières culturelles, sportives et d'animation souffrent de la forte prépondérance de la filière technique. Elles ne mobilisent que 5 % du personnel communal, au lieu de 12 % au niveau national. Les métiers sont plus variés que dans les autres filières et concernent les activités physiques et sportives, les bibliothèques, le patrimoine et l'enseignement artistique.

Les pompiers, policiers et gardes-champêtres sont très peu nombreux dans les communes, à La Réunion comme au niveau national (environ 1 % du personnel).

Colette **BERTHIER**  
Insee Direction régionale de La Réunion